

1. Identification de l'entreprise

Les présentes Conditions Générales de Vente sont proposées par :

Florescence Coaching Représentée par Florence Martinet Siège social : Lieu-dit La Petite Guinébaudière-35420 Le Ferré – France SIRET : 515 292 118 00046 Organisme de formation enregistré sous le numéro : 53351216135 auprès du préfet de région de Bretagne- Tribunal compétent : Tribunal de commerce de Rennes

Email : florescence.coaching@gmail.com- Téléphone : 0661434403

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités de vente et de participation aux séjours bien-être et yoga « Respire Encore » organisés par Florescence Coaching. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Caractéristiques des prestations

Les séjours proposés comprennent des prestations de bien-être, notamment des cours de yoga, des activités de relaxation, ainsi que des prestations d'hébergement et/ou de restauration selon les formules choisies. Les caractéristiques essentielles de chaque séjour sont décrites dans les supports de communication (site internet, brochure, devis, etc.).

4. Inscription et commande

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive à compter de la réception d'un acompte correspondant à 30 % du montant total du séjour. Florescence Coaching se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou de non-paiement.

5. Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

Modalités de paiement :

- Acompte de 30 % à la réservation
- Solde à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour

En cas de non-paiement du solde dans les délais, l'inscription pourra être annulée sans remboursement de l'acompte.

6. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne bénéficient pas du droit de rétractation.

7. Conditions d'annulation du participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier).

Les frais suivants s'appliquent :

- **Plus de 60 jours avant le début du séjour** : L'acompte de 30 % reste acquis à l'organisateur.
- **Entre 60 et 30 jours avant le début du séjour** : 50 % du montant total du séjour est dû.

- **Moins de 30 jours avant le début du séjour** : 100 % du montant total du séjour est dû et non remboursable.

Ces frais d'annulation sont justifiés par les engagements pris auprès des prestataires et les frais engagés à la date d'annulation.

8. Remplacement du participant

Le participant peut proposer un remplaçant, sous réserve de validation préalable par Florescence Coaching.

En cas de remplacement effectif ou de remplacement via liste d'attente, un remboursement partiel pourra être envisagé, déduction faite :

- De l'acompte,
- Des frais déjà engagés.

9. Assurance

Florescence Coaching ne propose pas d'assurance annulation. Le participant est invité à souscrire une assurance annulation et/ou assistance auprès de l'organisme de son choix (ex : Chapka, Europ Assistance, Allianz Travel).

10. Annulation par l'organisateur

En cas d'annulation du séjour par Florescence Coaching, pour quelque raison que ce soit, l'intégralité des sommes versées sera remboursée. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée.

11. Modification du séjour

Florescence Coaching se réserve le droit de modifier certains éléments du séjour (hébergement, intervenants, programme), en cas de nécessité, tout en garantissant des prestations équivalentes.

12. Force majeure

Florescence Coaching ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat en cas de survenance d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : catastrophes naturelles, incendies, intempéries exceptionnelles, pandémies, crises sanitaires, décisions administratives, grèves, troubles civils, ou tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

En cas de survenance d'un tel événement :

- Le séjour pourra être reporté à une date ultérieure, lorsque cela est possible,
- Ou faire l'objet d'un avoir valable sur une durée de 12 mois,
- Ou d'un remboursement des sommes versées, déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables auprès des prestataires.

Le choix entre ces solutions sera déterminé en fonction des circonstances et des possibilités offertes par les prestataires.

12. Santé, aptitude et responsabilité spécifique aux pratiques de yoga

Le participant déclare être en bonne condition physique et ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du yoga, de la méditation et des activités de bien-être proposées.

Il s'engage à informer Florescence Coaching, préalablement à la réservation, de tout problème de santé, blessure, traitement médical ou situation particulière pouvant affecter sa participation.

Le participant reconnaît que :

- Les pratiques proposées ne se substituent en aucun cas à un suivi médical,
- Il reste seul responsable de son état de santé et de ses limites physiques,
- Il lui appartient d'adapter sa pratique en fonction de ses capacités.

Les séances de yoga et activités associées étant des pratiques corporelles, le participant accepte les risques inhérents à ce type d'activité (effort physique, blessures légères, etc.).

Florescence Coaching, représentée par Florence Martinet, s'engage à encadrer les pratiques avec professionnalisme et bienveillance, mais ne pourra être tenue responsable en cas de :

- Blessure résultant d'un non-respect des consignes,
- Aggravation d'un état de santé préexistant non signalé,
- Incident lié à une pratique effectuée au-delà des capacités du participant.

Le participant est invité à consulter un professionnel de santé en cas de doute sur son aptitude.

13. Responsabilité générale

Florescence Coaching ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Perte, vol ou détérioration d'effets personnels,
- Dommages causés par le participant à lui-même ou à des tiers,
- Événements extérieurs ne relevant pas de son contrôle.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

13. Assurance responsabilité civile

Le participant atteste être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

14. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, sur simple demande.

15. Médiation de la consommation

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le participant peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Florescence Coaching adhère au dispositif de médiation suivant : **MCP Médiation**. Le recours au médiateur ne peut intervenir qu'après tentative de résolution amiable directement auprès de Florescence Coaching.

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, compétence est attribuée aux tribunaux compétents relevant du ressort du Tribunal de commerce de Rennes, sauf disposition légale contraire.

17. Acceptation des CGV

L'inscription à un séjour implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.